

PROCES-
VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI

13 JANVIER 2025

Canada
Province de Québec
MRC Maria Chapdelaine
Municipalité de Saint-Stanislas.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 13 janvier 2025, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 19 h 30 à 19 h 40 sous la présidence de MME Nathalie Pronovost, maire suppléante.

Étaient présents :

Mmes les conseillères : France Simard
Catherine Bolduc
Nancy Savard
Nathalie Pronovost (MAIRE SUPPLÉANTE)

M. le conseiller : Yannick Charbonneau

Étaient absents :

M. le Maire Mario Biron
Mme la conseillère Johane Thibeault

Également présents : Robin Gagné, employé municipal
Un citoyen

A 19 h 30 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Caroline Gagnon, agit comme secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR DU 13 JANVIER 2025

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 2 décembre 2024 et des assemblées spéciales du budget du 9 décembre 2024 (avec exemption de lecture);
- 4- Adoption des comptes à payer;
- 5- Adoption des comptes à entériner;
- 6- Rapport :
 - a. Aqueduc, égout;
 - b. Résultat sur la qualité de l'eau;
 - c. Voirie municipale;
- 7- Offre de service Cteau pour l'étang non-aéré;
- 8- Nomination Maire suppléant et vérification des factures;
- 9- Adoption rôle de taxation;
- 10- Avis de motion règlement no : 480-2025 concernant la création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;
- 11- Affaires nouvelles;
- 12- Période de questions;
- 13- Clôture de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.

La séance débute à 19 heures 30.

2- 01.01.2025 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 13 JANVIER 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du lundi 13 janvier 2025 soit et est adopté tel que présenté et lu.

03- 02.01.2025 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 2 DÉCEMBRE 2024 ET DES ASSEMBLÉES SPÉCIALES DU BUDGET DU 9 DÉCEMBRE 2024 (AVEC EXEMPTION DE LECTURE);

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les minutes des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du lundi 2 décembre 2024 et des assemblées spéciales du budget du 9 décembre 2024 soient et sont adoptées telles que rédigées et présentées;

04- 03.01.2025 ADOPTION DES COMPTES À PAYER.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les comptes à payer présentés par la greffière-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues soient et sont adoptés tel que présentés :

COMPTES À PAYER DÉCEMBRE 2024 : 99 250.62 \$

05- 04.01.2025 ADOPTION DES COMPTES A ENTÉRINER

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les comptes à entériner présentés aux membres du conseil soient adoptés pour un montant total de 5 458.75\$.

GRAND TOTAL DES DÉPENSES EN DÉCEMBRE 2024 : 104 709.37 \$

Je, soussignée, Caroline Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Stanislas, certifie sous mon serment d'office, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas.

06- RAPPORT

6-a) AQUEDOC-ÉGOUT

Au niveau de l'aqueduc et de l'égout, tout va bien.

6-b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.

Rapport d'analyse bactériologique pour le 2 décembre 2024, les résultats ne nous indiquent aucune bactérie, ni aucun coliforme, la turbidité est de 0.5 et les tests d'eau brut ne nous indiquent aucun coliforme. En ce qui concerne les résultats du 16 décembre il n'y avait aucune bactérie, ni aucun coliforme.

6-c) VOIRIE MUNICIPALE

Tout va bien au niveau de la voirie, les chemins sont beaux.

07-05.01.2025 OFFRE DE SERVICE CTEAU POUR L'ÉTANG NON-AÉRÉ.

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire un diagnostic de la variation en MES de l'effluent de son étang non-aéré;

ATTENDU QUE nous avons reçu une offre de service du centre des technologies de l'eau du Cégep de Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité de Saint-Stanislas accepte l'offre de service de Cteau au coût de 11 961\$ plus taxes tel que déposé auprès de chacun des membres du conseil et comprenant 4 étapes :

Étape 1 : Investigation préliminaire :	2 777\$
Étape 2 : Visite sur place :	4 092\$
Étape 3 : Étude de faisabilité des modifications de l'égout :	3 477\$
Étape 4 : Compte rendu final :	1 615\$

08- 06.01.2025 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET D'UN VÉRIFICATEUR DES FACTURES.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que M. Yannick Charbonneau soit et est nommé maire suppléant ainsi que pour vérifier les factures de la municipalité et ce pour les trois prochains mois.

09- 07.01.2025 ADOPTION RÔLE DE TAXATION 2025.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que le rôle de perception pour l'imposition des taxes pour l'année 2025 s'élevant à la somme de 642 792.88\$ moins un crédit MAPAQ de 27 565.72\$, soit et est approuvé tel que déposé. Le total de la base d'imposition est de 51 354 400\$.

**10- 08.01.2025 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO : 480-2025
CONCERNANT LA CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES
DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION.**

Avis de motion est donné par MME France SIMARD, qu'à une séance subséquente, la Municipalité de Saint-Stanislas déposera un règlement qui portera le numéro 480.2025 concernant la création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection.

Ce règlement a été déposé auprès de chacun des membres du conseil municipal. En conséquence une dispense de lecture est demandée et acceptée.

11- AFFAIRES NOUVELLES.

12- PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question

13- 09.01.2025 CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Après épuisement des points à l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDOC;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT;**

Que la séance soit et est levée à 19 h 40.

Adopté à la séance du 3 février 2025

.....
Je, NATHALIE PRONOVOST, atteste que la signature
du présent procès-verbal équivaut à la signature
par moi de toutes les résolutions qu'il contient au
sens de l'article 142 (2) du code municipal.

.....
Caroline Gagnon, D.-G. et gref.-trés.